



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du jeudi 22 janvier 2015 à 20h30**

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-deux janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

Présents : Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, M. Brihay, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Lescaut, Mme Martin, M. Simonnet, Mme Perol, M. Le Gouëllec, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Zapf-Lacroix, M. Pommier, Mme Auger, M. Cuillerier, Mme Quéré, M. Lebrun, Mme d'Aux.

Secrétaire de séance : Mme Beaupuis

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour a ensuite été étudié ainsi qu'il suit :

1) Débat d'Orientations Budgétaires.

Conformément à la réglementation, un débat a eu lieu au sein du Conseil Communautaire pour fixer les orientations budgétaires de l'exercice 2015. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Il est précisé que les informations issues du projet de loi de finances pour 2015 et de la loi de programmation pour 2015-2019, dont principalement la baisse conséquente des dotations, ainsi que les hypothèses de croissance et d'inflation connues à ce jour vont conduire à aborder cet exercice budgétaire avec une très grande prudence.

Globalement, l'addition du manque à gagner annuel de Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2014-2017 est de 28.1 milliards d'euros, comparativement à celle de 2013 si celle-ci avait été maintenue.

Le projet de budget principal prendra en compte que de nouveaux transferts de compétences ont été opérés au cours de l'année 2014. Il s'agit de la compétence création, gestion, transfert d'équipements sportifs et polyvalents. La compétence SCOT a été mise en œuvre.

Les transferts de compétences de l'année n-2 effectifs impacteront le coefficient d'intégration fiscale.

Les réflexions des deux groupes de travail vont se poursuivre afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques en matière d'action culturelle et dans la recherche d'achat en commun pour la voirie. Une réflexion est lancée sur le regroupement de communautés de communes, compte tenu du projet de loi sur l'Administration Territoriale de la République. Toutefois, à ce jour, le seuil de regroupement n'est toujours pas connu.

La section de fonctionnement comprendra la création d'un service commun mis à disposition du futur service intercommunautaire d'instruction du droit des sols regroupant les communautés de communes du Val des Mauves, du canton de Beaugency et de la Beauce Loirétaine sera effective pour juillet 2015, conformément aux obligations de la loi A.L.U.R.

Il conviendra de prendre en compte en année pleine le passage à 70% Equivalent Temps Plein, de l'animatrice du R.A.M de Meung-sur-Loire ainsi que les avancements de grade.

La participation à un poste d'animateur économique mutualisé à l'échelle intercommunautaire devra également être prise en compte.

Le futur schéma de mutualisation devra être effectif d'ici la fin de l'année 2015 et non au 15 mars, selon les dernières informations communiquées par l'Association des Maires du Loiret.

Une évolution à la hausse de la cotisation au SDIS est attendue.

La section de fonctionnement comprend également les attributions de compensations calculées après transfert de charges, au profit des communes. Leur montant sera inscrit à hauteur des montants actés par la C.L.E.C.T. au cours de l'année 2014.

Les reversements de fiscalité professionnelle perdureront dans des proportions analogues à celles de 2014 sachant qu'en dépit de frémissement des contacts avec des entreprises de niveau national, aucune installation supplémentaire n'a été effective en 2014 sur le Parc Synergie.

La Communauté devra également prévoir un rehaussement du prélèvement au titre du F.P.I.C. qui devrait doubler au vu de l'évolution globale attendue et des annonces effectuées par le Gouvernement.

En ce qui concerne les recettes fiscales, il conviendra d'être toujours particulièrement vigilant quant à leur évolution.

Il n'est pas envisagé d'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, hormis l'incidence de l'évolution des bases.

La section d'investissement devra prendre en compte la nécessité de prévoir un Système d'Information Géographique (S.I.G) ainsi que l'acquisition de mobilier et d'un logiciel d'urbanisme sous forme d'un groupement d'achats avec les autres communautés participantes.

Par ailleurs, dans le cadre de la procédure d'extension de compétences liée à la création, au transfert et à la gestion des équipements sportifs et polyvalents reconnus d'intérêt communautaire, il est convenu d'accoler un gymnase au collège de Saint-Ay. Des études préalables ont été lancées. Les consultations nécessaires à la mise en place des marchés publics devront être programmées au cours de l'année 2015.

Parallèlement, des subventions sont sollicitées auprès de diverses administrations et notamment au niveau de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat) et de la Région en s'appliquant à donner une dimension durable au projet. Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour assurer le financement complémentaire de l'opération.

Le taux de remboursement du Fonds de Compensation de la T.V.A sera rehaussé. Pour 2015, ce sont les dépenses réalisées en 2013, pour les pistes cyclables Meung-Le Bardon-Saint Ay.

Enfin, au cours de l'année 2014, une partie des anciens locaux du collège situé à Meung-sur-Loire appartenant au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire a été vendue Il avait été évoqué avec les communes membres de celui-ci et adhérentes à la Communauté de Communes du Val des Mauves que le produit de la vente pourrait être, après retour aux communes, réaffecté au profit de la Communauté pour le financement de diverses opérations d'investissement.

Il conviendra que chaque commune se positionne, les recettes susceptibles d'être dégagées étant de nature à contribuer à l'équilibre de la section d'investissement.

Concernant le **budget annexe du S.P.A.N.C.**, l'ensemble des diagnostics ayant dorénavant été réalisé, il conviendra d'inciter les particuliers concernés par des assainissements non conformes à

réhabiliter ces derniers. Une consultation pour le choix d'un nouveau prestataire sera lancée, la fin du marché actuel arrivant à expiration.

Les contrôles réguliers avant vente se poursuivront.

Une convention de mandat sera signée avec l'Agence de l'Eau pour tenter de faciliter la réhabilitation des installations dangereuses pour l'environnement répertoriées, au nombre total de 25, sur le territoire communautaire, étant rappelé que l'Agence de l'Eau, ne traite les demandes que de manière groupée.

Quant au budget annexe de l'extension de la zone d'activités des Pierrelets, il verra la prise en compte de la concrétisation des promesses de vente signées et à venir.

L'instruction du dossier de demande de subvention formulé auprès de la Région va trouver son aboutissement au cours du premier semestre 2015.

Une convention relative à l'entretien de cette zone devra être élaborée avec la commune de Chaingy, à l'instar de celle mise en place pour l'entretien courant des cheminements doux.

Ce projet de budget comprendra également la description des opérations de stocks spécifiques à l'aménagement des zones d'activités.

2) Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) : signature d'un nouveau contrat pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

La convention conclue en janvier 2014 avec la SAUR arrivant à échéance, une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour une durée de 3 ans, en vue de la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif neuves, réhabilitées ou existantes. Le Conseil Communautaire a par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention relevée (Madame Lescaut), autorisé Madame le Président à signer en temps voulu le contrat afférent.

3) Confirmation du montant du fonds de concours alloué dans le cadre des travaux sur le réseau d'eaux pluviales de Rozières-en-Beauce.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 voix contre (Madame Lescaut), a confirmé le montant du fonds de concours alloué dans le cadre des travaux sur le réseau d'eaux pluviales de la commune de Rozières-en-Beauce, correspondant à un pourcentage du montant des frais engagés pour leur réalisation, à hauteur de 55 000 € (soit 45%).

4) Signature d'une convention avec les Communautés de Communes du Canton de Beaugency et du Val d'Ardoux pour l'organisation d'une conférence-débat sur la petite enfance par Jean Epstein.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer une convention avec les Communautés de Communes du Canton de Beaugency et du Val d'Ardoux pour l'organisation d'une conférence sur le thème « Etre un jeune enfant à l'ère du 'toujours plus' », animée par Jean Epstein.

5) Point sur l'instruction mutualisée du droit des sols.

L'Assemblée a été informée de l'avancement de la réflexion sur la mise en place d'un service commun pour l'instruction du droit des sols, tel qu'acté lors du dernier Conseil Communautaire.

6) Questions et communications diverses.

Madame le Président a fait le point sur divers dossiers en cours, à savoir :

- la réflexion lancée sur le regroupement des Communautés de Communes, avec le lancement d'une étude à l'échelle de 4 Communautés de Communes ; à cet effet, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants au sein du Comité de Pilotage institué dans le cadre de cette réflexion, à savoir Madame Martin, Madame Benier (titulaires), et Monsieur Durand (suppléant).
- l'avancée de l'élaboration du schéma de mutualisation.

Madame le Président a informé l'Assemblée de la date du prochain Conseil Communautaire :
- Jeudi 26 février 2015 à 20h30 à Saint-Ay.

Meung-sur-Loire, le 26 janvier 2015

Le Président,

Affiché le : **27 JAN. 2015**

Pauline MARTIN

